

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ÉTRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
Rédaction 13.75
TÉLÉPHONE Administration
et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique: E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro: 10 ct

ANNONCES
(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
Minimum par annonce » 2.—
Suisse » 0.30
Étranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 1.—

Le 28 juin aux Gollières: Grande manifestation cantonale contre la guerre

Ouvriers neuchâtelois et jurassiens, tous debout!
Rendez-vous en rangs compacts le 28 juin au pâturage des Gollières (Val-de-Ruz)

Ce qu'on peut dire de la septième conférence du travail

La 7^{me} conférence internationale du Travail a terminé ses travaux le mercredi 10 juin. Les assises de ce parlement international du travail ont duré exactement 20 jours.

Si l'on s'en rapporte à la récapitulation des actes législatifs qui sont sortis de ses délibérations, on peut dire qu'elle a été féconde en décisions. Récapitulons donc:

1. Une convention — en deuxième lecture — instituant l'égalité de traitement des ouvriers nationaux et étrangers victimes d'accidents du travail.
2. Une convention — en deuxième lecture également — portant interdiction du travail de nuit dans les boulangeries.
3. Une convention, définitivement votée, concernant la réparation des accidents du travail.
4. Une convention relative aux maladies professionnelles.

A cela, il faut ajouter trois recommandations, ainsi qu'un certain nombre de résolutions touchant à des questions essentielles comme le travail des intellectuels, l'apprentissage et l'enseignement professionnel, les conditions de travail dans les pays asiatiques, le droit d'association des travailleurs dans l'agriculture, l'unification des conditions du travail des ouvriers mineurs, ce qui fait une douzaine d'actes législatifs votés par la Conférence. En plus, il faut faire une place à part à la résolution qui a été votée relativement aux principes généraux des assurances sociales. Cette résolution ouvre la voie à un vaste problème. Elle va servir de guide au Bureau international du Travail pour préparer les études en vue d'aboutir à des projets de conventions dans les conférences prochaines. Le chemin est par là même exactement tracé et les techniciens qui vont travailler à l'élaboration des premiers textes conventionnels savent sur quoi se guider pour poursuivre leur tâche.

Ce sera vraiment l'un des plus beaux fleurons de sa couronne si l'organisation internationale du travail arrive à dresser à travers l'universalité des risques, dans la multiplicité des moyens législatifs, la charte internationale des assurances sociales.

Elle le fera sans doute par étapes: l'an prochain, le risque maladie; les années suivantes, les risques vieillesse, invalidité, maternité, chômage. Par les trois conventions et recommandations de la septième session, elle a déterminé les règles d'après lesquelles le monde du travail se trouvera garanti contre les accidents du travail et les maladies professionnelles; elle a enfin notifié à tous les Etats, à tous les gouvernements, l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries.

Cette récapitulation est loin d'accuser un fléchissement dans l'action de l'organisation internationale du travail.

Pourtant les mots de crise et de faillite ont été prononcés parce que la convention sur le repos hebdomadaire dans les verreries à bassin n'a pas réuni les deux tiers des voix au vote final. Ceux qui ont répandu et véhiculé ces termes pessimistes ont bien mal placé leur jugement. S'il y a une crise, c'est dans la lenteur des ratifications, dans les résistances et les obstacles aux applications. Mais cet ensemble de difficultés, cette marche lente — néanmoins continue — dans l'ordre de la législation sociale internationale, n'est pas imputable à l'organisation du travail. Et puis, les termes crise et faillite ne s'identifient pas; c'est une erreur de les rapprocher dans un apparentement outré. Il n'y a pas faillite de l'institution même s'il y a une crise de ratification. L'organisation internationale du travail peut tout de même affirmer que toutes les conventions votées ont inspiré les parlements dans de nombreux pays qui ont voté des lois nouvelles favorables aux travailleurs, et que dans certaines nations, elles ont fait naître la législation sociale inexistante jusque-là.

Et puis encore, ce n'est pas à propos de la convention relative à l'industrie du verre qu'il faut parler de crise et de faillite. Le sujet de cette convention en deuxième lecture constitue, il faut le dire, un échec pour l'organisation internationale du travail, tout en privant les organisations ouvrières verrières d'un moyen d'enquête sur leur industrie en pleine évolution. Mais, pratiquement, on en est encore à se demander si cette convention était désirable. L'industrie du verre — du verre à vitre s'entend — évolue mécaniquement et techniquement de telle manière qu'elle risque de se classer dans l'avenir parmi les industries à feu continu et des fabrications sans arrêts.

Comme la Conférence était à l'égard du côté pratique, dans l'incertitude; comme les techni-

ciens ouvriers eux-mêmes, hésitaient pour souscrire à la convention parce qu'elle contenait des dérogations dont les motifs d'ordre technique ou économique tendaient à assurer la continuité de tous les travaux de la verrerie à bassin, le manque d'enthousiasme aidant, le vote assura tout naturellement l'échec.

Mais, encore une fois, l'échec d'une convention sans avenir, n'affaiblit pas l'action de l'organisation.

Toutefois, je me permettrai d'ajouter une remarque au sujet de cette procédure de la double lecture sans pénétrer au fond des raisons qui en ont fait naître l'usage. Cette remarque s'adresse aux institutions compétentes de l'Etat français, autrement dit aux services du ministère du travail.

Les ouvriers verriers — puisque c'est d'eux qu'il s'agit — n'ont pas été suffisamment informés ni renseignés à temps. Il eût fallu les convoquer cinq mois avant la conférence; leur demander leur avis sur l'opportunité des amendements à renvoyer au Bureau international du Travail dans les délais fixés par le règlement provisoire, c'est-à-dire quatre mois avant la Conférence.

Il semble bien établi que ceci n'a pas été fait, comme il est établi que les ouvriers intéressés ont ignoré cette particularité importante. Et c'est à cause de cela qu'il n'y eut que le seul amendement britannique, lequel, du reste, n'a pas été pris en considération par le sous-comité spécial chargé d'étudier la question verrière. Or, comme la Grande-Bretagne n'est pas insensible à ces sortes d'échecs, elle a manœuvré à la Conférence pour couler la convention sur la verrerie. Ceci parce qu'il n'y avait pas d'autres amendements; parce que les ouvriers n'ont pas été opportunément consultés, et parce qu'eux-mêmes se sont tenus dans l'ignorance des obligations exigées par le système de la deuxième lecture. Je souhaite donc que, pour l'avenir, cette remarque ne soit pas perdue.

Ce qu'on peut dire encore de cette septième session de la Conférence du Travail, c'est qu'en comparant le rapport du Directeur du Bureau international du Travail avec ceux des années précédentes, en opérant une sorte de confrontation générale entre ce qui est élaboré et ce qui est ratifié et appliqué, on a en quelque sorte l'impression que la courbe du progrès social accuse une marche ascendante, mais lente et pénible. On a aussi le rythme des poussées et des reculs de l'idée démocratique. Et dans ce mouvement de flux et de reflux qui agite le monde et à travers lequel s'exaspèrent encore bien des souffrances, on désire voir venir quelque chose de nouveau, des initiatives nouvelles; quelque chose qui serait pour l'organisation internationale du travail la recherche des bases économiques de la paix entre les peuples et les nations.

G. DUMOULIN.

VARIÉTÉS

Paysages polaires

La randonnée d'Amundsen fait beaucoup parler des régions de l'extrême nord. Savez-vous en quoi consiste le pays polaire? Nous voilà loin du Spitzberg, de la petite ville charbonnière qu'abrite la « Baie du Roi », pointe extrême du monde capitaliste, enfoncée entre les coins du désert blanc où volèrent les hydravions des nouveaux Argonautes. Le neveu d'Amundsen, le Dr Nordjenskiold, a décrit les paysages étranges du Pôle, pays du « soleil éternel ». Voici une de ses descriptions:

« C'est le soir. Sous la vague clarté de la lueur nocturne, le paysage devient étrange. De tous côtés, des terres blanches, décolorées, coupées d'ombre mauve; l'impression d'un fragment de lune tombée à la surface de l'océan et dont le sommet émergerait. » Et ceci: « Au coucher du soleil, le paysage revêt des teintes féeriques. Dans l'est, au-dessus de l'uniforme blancher de la banquise, une longue file d'icebergs gigantesques dessine la silhouette d'une ville moyenne-âgeuse. Sous le jour finissant, ce grand décor blanc se pare d'une merveilleuse teinte jaune à la patine dorée que le soleil du Midi dépose sur les ruines romaines. Et cette coloration étiolante se détache en vigueur sur un ciel fouetté de nuages, les uns violets, les autres pourpres. L'ombre se fait lente et dégradée; dans la pâleur crépusculaire, les étoiles s'allument les unes après les autres, et bientôt à travers la nuit stérile, on ne distingue plus qu'une lueur folote projetée par les géants glacés. Je m'éloigne du camp pour jouir en paix de la beauté de cette scène. Pas un souffle de vent, pas un bruit, aucune sensation de vie, une terre morte enveloppée dans un infini linéol. Soudain un craque-

ment déchire le grand silence impressionnant; la mer prisonnière brise la carapace rigide qui l'étreint. Elle seule vit dans ce monde congelé! »

Une citation encore: « Au-dessus de nos têtes brille un magnifique ciel clair, d'un fin bleu d'azur; progressivement, il devient plus sombre, la nuit vient, en même temps s'allume un ruissellement d'étoiles. Jupiter et Sirius paraissent d'abord, puis au zénith se montre la Croix du Sud, tandis que droit devant nous, le brillant Orion met une tache lumineuse. Dans l'ouest une raie rouge sang sur laquelle les coupoles blanches et les falaises noires de l'île Lockyer se détachent comme à l'emporte-pièce. Sans bruit, à travers le ciel serein passent et repassent des pétrels plus blancs que les neiges; dans l'ambiance claire, seuls leurs yeux noirs permettent de les distinguer. »

Comme il fait beau, là-bas! Disons vite que ces pages ont été écrites entre d'effroyables tempêtes de neige, dans un froid descendu à 30 ou 40° sous zéro, entre deux sautes infernales de vent, entre deux ouragans qui allumaient les bouts des doigts et les bonnets des hommes de décharges électriques. Disons vite que là-bas le froid ronge comme un cancer et fait saigner les bouches.

Les crimes du Dr Bougrat

Havas. — Après une semaine entière d'investigations, le chef de la Sûreté de Marseille a établi comme suit le bilan des crimes qui seraient retenus jusqu'ici à l'encontre du Dr Bougrat ou qui pourraient l'être:

- 5 avril, mort d'une demi-mondaine et probabilité de vols de bijoux;
- Nuit du 12 au 13 avril, mort d'un gérant de bar;
- 14 avril, assassinat de Rumedé;
- 14 avril, tentative sur un visiteur pour voler 150,000 fr. de bijoux;
- 15 avril, tentative d'empoisonnement d'un courtier;
- 21 avril, vol au domicile d'une cliente.

Mort de la rage

Un enfant, Joseph Poch, âgé de 11 ans, avait été, ces jours derniers, à Vengèze (Gard), où habitent ses parents, mordu par un chien. Comme on ignorait que ce chien était enragé, l'enfant ne reçut pas les soins immédiats que nécessitait son état. Transporté, mais trop tard, à l'hôpital de Montpellier pour y subir le traitement approprié à sa maladie, il y est mort après d'atroces souffrances.

La propriété est sacrée

Au risque de passer pour un vieux radoteur, ce dont je demande humblement excuse, je suis obligé, pour être à la page, de parler de l'assurance-vieillesse.

Dans la dernière session des Chambres, le Conseil des Etats a voté le projet du Conseil National de l'assurance vieillesse-invalidité. C'est évidemment un beau geste qu'il faut louer, d'autant plus que notre Sénat n'est pas prodigue de générosité.

Ce geste a été d'autant plus facile à faire que ces messieurs, pris individuellement, n'auront pas à délier les cordons de leur bourse.

Il n'en eût pas été de même avec le premier projet du Conseil fédéral, il y a cinq ans; c'est évidemment pour ce motif que le geste a tant tardé à se produire.

Quant aux moyens financiers propres à subventionner l'œuvre des assurances, ils restent dans la vague; droits sur le tabac, dime sur l'alcool, maigres ressources.

Dans le premier projet du Conseil fédéral, l'impôt fédéral sur les successions était appelé à fournir une partie des ressources financières, mais aujourd'hui cet impôt a disparu des tranchées. Il a été abandonné, comme on sait, au cours des discussions, malgré promesses et beaux discours. Ce qui devait constituer un sacrifice de reconnaissance de la part de la classe possédante pour avoir conservé sa propriété pendant la guerre a disparu. La compensation sociale n'existe plus! Ces messieurs du Conseil des Etats ont consenti à voter un projet qui ne leur coûte rien, pas même un remords au sujet des promesses non tenues. Il n'y aura plus que l'impôt de consommation pour en parler les frais. La propriété privée, avec son superflu, acquis grâce au travail et aux souffrances du peuple, sera exempte de toute prestation. La propriété privée est sacrée, clament nos réacs. D'accord! D'accord! Mais il faut distinguer. Il y a propriété et propriété. La propriété honnête en premier lieu, celle acquise par le travail honnête et que personne, nous moins que n'importe qui, ne pense mettre à contribution. Il y a celle acquise grâce au travail de son prochain. Il y a la spéculation et tous autres moyens peu reluisants. De sérieuses distinctions sont né-

cessaires. La propriété spéculative, cause de toutes les misères, ne mérite aucun ménagement. Loin d'être sacrée, elle devrait faire retour, sous forme d'assurances, pour leurs vieux jours, à ceux qui en ont été victimes.

La propriété de l'ouvrier, c'est-à-dire le travail de ses bras et de son cerveau, est-elle aussi sacrée aux yeux de nos « messieurs »?

Evidemment non. Loin d'être l'objet de tous les respects et d'être sacrée, la propriété du pauvre, c'est-à-dire le revenu de son travail ne lui est jamais remis entièrement. Et ce système d'inégalité néfaste, au lieu d'être combattu par ceux qui prêchent la résignation aux travailleurs, ce système, dis-je, est consacré par toutes les lois temporelles et spirituelles.
Ad. ALBIETZ.

En suivant les professionnels

Voici un croquis de la course cycliste disputée hier dans le canton de Neuchâtel:

Le départ des professionnels avait lieu à 4 h. 12 de la place de l'Hôtel-de-Ville, devant un public assez nombreux malgré l'heure matinale. La montée du Reymond est enlevée à vive allure. Le peloton, auquel manquent les Français (ils ne se sont pas présentés) et les frères Dressler (leur licence n'a pu être reçue), mène à 24 km. à l'heure dans les raidillons précédant la Vue-des-Alpes. Voilà qui promet. Reymond, Notter, Antenen, ont donné le signal de brusques démarrages. En un clin d'œil, nous sommes à la Vue où Notter est acclamé. La descente s'opère en coup de vent. Notter, le myope et « casse-cou », est descendu à 110 à l'heure!

L'auto officielle rejoint, à une allure peu ordinaire aussi. Deux pelotons sont déjà formés. Nous atteignons le second près de Coffrane. Charles Guyot mène rondement, suivi par Kaspar, Schneider et L'Hoste. Déjà, il est permis d'augurer que la course est faite! Le Val-de-Travers, les côtes des Verrières et du Cernil, la première dévalée vers La Brévine, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, n'apportent aucune variation au programme, réglé comme un cahier de musique. Du reste, qu'aurions-nous vu, malheureux « Buickards » transis de froid, pelotonnés sous nos couvertures? Devant nous, à six mètres, se dandinent d'étranges ombres chinoises, elles sont visibles à peine, derrière l'écran opaque d'un brouillard comme on n'en voit qu'à La Brévine ou à La Sagne! Brrr! Et sur la route, vingt centimètres de poussière. Elle vient se coller en nuées humides au coupe-vent de l'auto. Les « officiels » ne s'occupent plus des ombres qui filent devant eux, à 50 à l'heure! Ils ont assez à faire à nettoyer les vitres, puis de s'orienter avec prudence, sur ce chemin de brumes polaires.

A 7 heures et quelques minutes, nous voici au ravitaillement. Cinq minutes suffisent pour avaler un café noir. L'auto repart à la poursuite des pelotons, escaladant pour la seconde fois la Vue-des-Alpes. Un brillant et chaud soleil a pris la place du froid et des brumes. Les « pros » pédalent, leurs bras sans chemise étreignent les guidons. La guigne va s'abattre sur Antenen. Il crève en arrivant au sommet. Une même guigne frappe Francescon qui dérape à un contour. Arthur Guyot, qui avait perdu du bout, rejoint aux Hauts-Geneveys. Le deuxième peloton mène la danse rondement, tandis que les trois as du premier: Notter, Kaspar et Reymond, se la coulent douce, déjeuner, boivent des jaunes d'œufs, mangent des bananes (Reymond, coquet, se passe même un coup de peigne dans les cheveux) tout en filant à 30 à l'heure, le guidon courant la prentaine, car ces messieurs veulent nous montrer des tours d'acrobatie. Ils s'attifent et s'empifrent des deux mains! Derrière, Tchalet, mal en forme, mais courageux, ne souffle mot et conduit dare-dare le second peloton. Nous voici à La Brévine. Les trois premiers ne s'entendent plus. Notter voudrait se faire relayer, se poursuivant qui l'accroche à une roue ne veut rien entendre! gestes brefs, les bras gesticulent, tandis que les six roues filent, filent, c'est un vrai plaisir. Inutile de décrire l'accueil triomphal du Locle, pavoisé. Au haut du Crêt, le public forme haie.

Nous voici bientôt vers le but. A la rue Léopold, où les trois du premier peloton arrivaient en trombe quelques minutes après, une ovation salua Notter, qui, d'un coup de rein, emportait la palme et un record sur le temps de l'an dernier.

Nous devons les meilleurs remerciements à M. Donat Perrenoud. Il mit gracieusement sa « Buick » à notre disposition et fut un cicérone accompli autant que charmant.
R. G.

1/2 minute d'attention par semaine à la Ligue

On peut supprimer la Tuberculose.
Il suffit de le vouloir. Aidez-nous.
Il nous faut des adhérents et de l'argent.



Le Tour de France de 1925.

Pour la dix-neuvième fois, dimanche 21 juin, l'élie des routiers européens s'est élancée sur le long ruban de 5422 kilomètres que comportent, cette année, les 18 étapes du Tour de France.

Plusieurs se rappellent les premiers Tours de France, le tout premier couru en 1903 avec un kilométrage de 2500 kilomètres. Là le fameux Maurice Garin se tailla un beau succès. Puis vinrent, comme vainqueurs : Cornet, Trousselier, Pottier, Petit Breton, Faber, Lapize, Garrigou, Deffraye, Thys, Lambot, Scieur, H. Pélissier et Bottechia.

Pottier fit le prodige d'escalader le ballon d'Alsace ; Emile Georget, en pleine apogée, grimpa sans descendre de machine le fameux col de Porte.

Les Français Faber, Petit Breton, Garrigou, Lapize, etc., en furent également les héros et les luttes épiques entre Faber et Lapize restent légendaires.

Le règlement de l'épreuve a subi, cette année, de profondes modifications. Tout d'abord c'est la suppression de la deuxième catégorie. Il n'y aura que les groupés et les touristes routiers.

Chez les groupés, la course par équipe est autorisée, c'est l'aide complète entre équipiers d'un même team ; le ravitaillement en nourriture, en boyaux est autorisé. Dans les cas de crevaisons ou d'avaries sérieuses d'un équipier, il peut recevoir l'aide d'un camarade.

L'organisateur du Tour a prévu, dans les plus petits détails, la façon de courir en équipe.

Il va sans dire que les touristes routiers, les abandonnés de la route, ne peuvent, à aucun instant, recevoir des soins d'un tiers, les villes de ravitaillement sont prévues et là le touriste routier recevra son cornet contenant bananes, gâteaux de riz, etc.

Une autre modification qui sera préjudiciable à plusieurs concurrents, est la suppression des longues étapes telles que Brest-Les Sables (412 kilomètres), Les Sables-Bayonne (482 kilomètres), et Perpignan-Toulon (427 kilomètres).

D'autre part, le directeur de la course pourra, suivant certaines circonstances, donner des départs échelonnés. Pour ce 19^{me} Tour de France, 150 cyclistes se sont engagés, se répartissant comme suit : 41 dans la catégorie des groupés et 109 dans celle des touristes-routiers. Cinq nations se trouvent en présence. Dans la première catégorie, la France compte 9 coureurs, la Belgique 20, l'Italie 10, le Luxembourg et la Suisse chacun 1.

La catégorie des touristes-routiers se décompose comme suit : 60 représentent la France, 13 la Belgique, 25 l'Italie, 5 la Suisse, 4 le Luxembourg, et l'Espagne est représentée par 2 concurrents.

126 coureurs avaient pris le départ.

Bottechia enlève la première étape

La première étape du Tour de France Paris-Le Havre a été gagnée par Bottechia en 12 h. 19' 2/5.

Bottechia était le vainqueur de l'an dernier.

Abandon de Collé

2. F. Pélissier, 12 h. 22' 1" ; 3. ex aequo : Benoit, Sellier, Verdyck, Beckmann, Targez, 12 h. 25' 1" ; 8. ex aequo : Franck, Joseph, Pélissier, Aymo, 12 h. 30 ; 12. Omer Huysse, 12 h. 31' 13" ; 13. Gordini, 12 h. 32' ; 14. ex aequo : H. Martin, Buysse, Dejonghe, 12 h. 34 ; 17. Gay ; 18. Despontins ; 19. E. Marron ; 20. Standaert.

Jean Martinet, de Genève, est 85^{me}. Perrière n'a pas terminé dans le délai prévu et est mis hors de course.

A Beauvais, vers 5 heures, une centaine de coureurs passent. Ont été reconnus, Benoit, Bellenger, Verdyck, Masson, Bottechia, les frères Pélissier. A 7 h. 15, 70 coureurs passent, Bottechia est en tête du peloton. Dans un second peloton, on remarque les frères Pélissier qui, reconnus par le public, sont acclamés. L'un des frères Pélissier a crevé aux environs immédiats de la ville. Collé tombe et abandonne. A Tréport, à 8 h. 48, 58 coureurs passent en peloton. Le peloton est mené par Jacquinet. On remarque notamment Henri Pélissier, Engelberg, Thys, Masson, Martin, Christophe, Francis Pélissier, Vandaele et Frantz. Avant Gamaches, une automobile recueille Grignebourg, malade. Les premiers coureurs du Tour de France ont passé à Dieppe à 10 heures précises. Le peloton comprenait 39 coureurs parmi lesquels Martin, Christophe, Sellier, Bottechia, Masson, Buysse, Rossignoli, Beckmann, Engelberg, Francis Pélissier, Jacquinet, Bellenger.

A 48 km. de Paris, le coureur suisse Collé tomba malheureusement sur la tête on ne sait pour quelle raison et resta inanimé sur la route, sa bicyclette en pièces à côté de lui. Il fut emmené en automobile, mais n'est arrivé à l'hôpital de Paris, où on l'a transporté, que ce matin lundi, car on a dû s'arrêter en cours de route pour lui faire donner les premiers soins. Son état serait très grave.

ETRANGER

Une mesure antialcoolique

BUDAPEST, 22. — L'assemblée nationale hongroise, discutant le projet de réforme électorale, a adopté une disposition aux termes de laquelle quiconque aura été condamné plus d'une fois à payer une amende de 5 couronnes-or pour scandale public causé par l'ivresse, sera privé pendant un an de l'exercice de ses droits civiques.

Psychanalyse

VIENNE, 22. — B. C. V. — Hier est décédé à Vienne, à l'âge de 83 ans, le Dr Joseph Beuer, fondateur de la psychanalyse.

Une nouvelle Internationale

VIENNE, 22. — B. C. V. — Dimanche a eu lieu à Vienne l'ouverture du quatrième congrès international des dentistes, auquel sont représentés l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, la Suisse et d'autres pays. Le congrès s'occupera notamment de la question de la fondation d'une ligue internationale des dentistes.

NOUVELLES SUISSES

ACCIDENTS ET NOYADES

La police genevoise a arrêté sous mandat des autorités de Morges, le chauffeur Louis Bryland, l'auteur de l'accident d'automobile de Saint-Sulpice, où M. Henri Tocannier a trouvé la mort. Il a été conduit à Morges.

— M. François Bouvet, camionneur, âgé de 50 ans, qui cueillait du tilleul près de la gare des Eaux-Vives, a fait une chute et s'est fracturé le crâne. Transporté à l'hôpital cantonal, il est mort peu après son arrivée.

— Dimanche après-midi, M. Charles Zurcher, Bernois, âgé de 35 ans, fonctionnaire au télégraphe, domicilié à Carouge, se baignait dans l'Arve, lorsqu'il disparut soudain dans les flots, sous les yeux de sa femme et de ses quatre enfants. Toutes les recherches faites pour retrouver le corps sont restées vaines.

— Au Bois-Cayla, un jeune homme qui se baignait dans le Rhône a disparu dans les flots. Dans les poches du vêtement qu'il avait laissé au bord de l'eau, on a retrouvé des lettres au nom de Mathias Müntz. On croit qu'il s'agit d'un Argovien domicilié à Onex. Le corps n'a pas été retrouvé.

— A Corsier, un motocycliste, M. Ernest Blaser, âgé de 26 ans, a dérapé à la sortie du village et s'est fracturé le crâne. Il a été conduit dans un état très grave à l'hôpital, où il a subi l'opération du trépan.

— Le nommé Emile Schürpf, 22 ans, ouvrier de fabrique, à Meistersrüti, près d'Appenzell, s'est noyé en se baignant près de Gais.

— A Stein sur le Rhin, M. Remidair-Stoll a été écrasé et tué sur le coup par une automobile, alors qu'il voulait traverser un passage étroit près de l'hôtel Rheinfels.

— On a retrouvé samedi, dans le lac de Thoune, à l'endroit dit Weisenau, près d'Interlaken, le corps de M. Stettler, charpentier, 51 ans, disparu depuis quelques jours d'Unterseen. Il a été établi que Stettler, travaillant à son jardin situé sur les bords de l'Aar, a fait un faux pas et s'est noyé dans la rivière.

— La victime de l'accident d'automobile de St-Sulpice est le nommé Henri Tocannier, 22 ans, représentant d'automobiles, domicilié à Lausanne.

— On a retrouvé, au pied d'un rocher, dans les gorges du Taubenloch, le cadavre de M. Henri Fuchs, de Lauterbrunnen, né en 1848. Fuchs, qui

était sujet à des crises épileptiques, a dû tomber à cet endroit au cours d'une de celles-ci.

— M. Paul Deis, horloger, de Cortébert, a été renversé par une automobile et grièvement blessé.

Décès d'un centenaire

Dans la nuit de samedi à dimanche est décédé à Soleure le plus vieux bourgeois de la ville de Soleure, l'ancien horloger Jacob Gunzinger, qui, le 9 mai de cette année, avait célébré son 100^{me} anniversaire.

Le drame de Genève était dû à la cocaïne

L'autopsie du corps de M. Antoine Dort, dont la mort mystérieuse avait permis de croire à un crime, a établi que toute idée de meurtre doit être écartée. Le décès étant dû à l'absorption abusive de stupefiants.

JURA BERNOIS

VILLERET

(Comm.) La Société de musique et la Société de gymnastique ont eu l'excellente idée d'organiser, au « Plan aux Génisses », pour le dimanche 28 juin, éventuellement le 5 juillet, leur fête champêtre annuelle. Le lieu est admirablement situé. Pâturage où chantonnent de claires fontaines, entouré de belles forêts de sapins, offrant d'innombrables endroits bien ombragés, faisant face au magnifique paysage de la Combe-Grède, il est, pour les familles, l'emplacement le plus favorable au pique-nique, et le plus propice aux ébats des enfants.

Des productions artistiques, des jeux, des divertissements agrémenteront cette journée. Une cantine bien achalandée offrira, presque à perte, des reconstructions solides pour estomacs délicats, et de la gaieté en fûts, en bouteilles et en chopines. Que chacun s'y donne rendez-vous.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Députés au Grand Conseil

Réunion du groupe des députés socialistes mardi matin, à 9 h., à la Maison du Peuple, à Neuchâtel. Ordre du jour : Séance préparatoire.

Communiqués

Dans nos cinémas. — Scala : L'énorme succès du jour, La Traite des Blanches ou Méfiez-vous, Jeunes Filles ; plus fort que Les Maladies vénériennes ; mieux que L'Hygiène du Mariage.

Moderne : Une grande et sensationnelle nouveauté : César Cheval sauvage. Une délicieuse comédie Pathé, Le Mariage de Rosine.

Convocations

LE LOCLE. — Comité du Parti socialiste. — Séance importante ce soir, lundi, à 20 heures, au Cercle ouvrier. Par devoir.

Travailleurs de toutes conditions

assurez-vous GRATUITEMENT contre les accidents, en vous abonnant au journal

"EN FAMILLE"

ABONNEMENT : fr. 5.20 par trimestre

L'abonné et un 2^{me} membre de sa famille, père ou mère, soit épouse, fils ou fille, frère ou sœur vivant en ménage commun, sont assurés gratuitement contre les accidents jusqu'à l'âge de 70 ans, par la Société d'Assurances La Baloise, en cas de mort, pour fr. 3500.— chacun, 7000.— En cas d'invalidité totale, soit un total de fr. 5000.— chacun, soit un total de fr. 10000.— En cas d'invalidité partielle et permanente, de fr. 1000.— jusqu'à fr. 2000.— En cas d'incapacité temporaire et totale de travail, fr. 2.— par jour, à partir du 11^{me} jour et pendant 25 jours au maximum.

Le journal paraît provisoirement tous les 15 jours. Il paraît toutes les semaines lorsqu'un minimum d'abonnés seront inscrits. Le 30% du bénéfice de cette entreprise, sera consacré à l'entretien de lits gratuits, dans sanatoria pour tuberculeux.

Ecrire tout de suite, à l'Administration, Imprimerie Populaire coopérative, 11, Avenue de Beau- lieu, LAUSANNE. — Compte de chèques II. 2146.

PHOTOGRAPHIES EN TOUS GENRES

PORTRAITS - GROUPES - CARTES POSTALES - AGRANDISSEMENTS, etc.

A. WERNER, Paix 55

TÉLÉPHONE 11.08

OUVERT SEMAINE ET DIMANCHE

Articles de Voyage

Voyez les prix

Voyez les étalages

Au Panier Fleuri

Place de l'Hôtel-de-Ville



Chandeliers et vases,

objets en nickel, en cuivre ou en étain, comme ferrures, loquets de portes, moulures et montants, doivent être nettoyés au VIM. Désireuse de voir tout briller dans votre foyer, vous avez adopté le VIM pour l'entretien de vos objets d'emploi courant et de votre argenterie, qui n'ont jamais été aussi bien fourbis.

Saupoudrez d'un peu de VIM, soit un torchon, soit une brosse humides, et frottez très légèrement les objets à nettoyer. Le VIM n'attaque ni les mains, ni les métaux.

La boîte entière Fr. 1.—

La demi-boîte " -0.60



Sayonnerie Sunlight, Olfen

Dr Perret Le Locle absent

Mardi, Mercredi, Jeudi 23, 24, 25 juin pour service militaire P10260Le 7173

Belles Myrtilles
7168 fraiches P72890
1 caissette de 5 kg. fr. 4.50
1 caissette de 10 " " 9.—
Franco contre remboursement
A. Contini, Lugano-IV

Lit A vendre un lit complet, propre, prix fr. 60.—. S'adresser au bureau de La Sentinelle. 6839

Immense assortiment de Robes d'Été en tous genres

- Quelques prix :
- Robes lainette, jolis coloris, fr. 7.90
- Robes foulardine coton, fr. 14.50
- Robes mousseline laine, fr. 15.50
- Robes crêpe marocain, dessins nouveaux, fr. 18.50
- Robes jersey soie brodé, fr. 19.90
- Robes voile brodé, haute nouveauté, fr. 29.50
- Robes fillettes, toile de soie, unies et fantaisie, de chambre été, fr. 16.90
- Robes jolis coloris, fr. 9.90
- Casaques fantaisie, dep. fr. 2.95

300 modèles ROBES D'ÉTÉ dans tous les prix

MADAME 6954 **Marguerite WEILL**
La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 26
2^{me} étage Tél. 11.75

On demande

une personne capable pour faire la cuisine et aider au ménage. Gage selon entente. — S'adresser au Café de l'Industrie à Moutier (J. B.). P7264H 7137

L'Étude

A. Jacot - Guillard, avocat, Henri et James Rosset, Place du Marché 21, Le Locle, demande pour fin courant ou époque à convenir un

Jeune homme

libéré des écoles, intelligent et sérieux. — Se présenter personnellement. P10246Le 7030

Pour fr. 745.-

A vendre une superbe chambre à manger neuve, avec buffet de service moderne, 6 chaises assorties, 1 magnifique table à rallonges. Le tout garanti complètement bois dur et 10 ans sur facture.

Fiancés Profitez
Magasin d'ameublement
C. BEVELER FILS
Industrie 1 Téléphone 21.46

Société Coopérative de CONSOMMATION de Neuchâtel et Environs

- SIROPS -
Framboise - Grenadine
Citron - Orange
Capillaire - Cassis

Le litre : Fr. 2.70
verre à rendre
Le décollite : 30 cts

Guérison complète du **GOITRE et des GLANDES**
par notre friction antigoitreuse « Le Strumawan ». Seul remède efficace et garanti inoffensif. — Nombres attestations. — Flacon fr. 5.— ; 1/2 flacon fr. 3.—. Prompte expédition par la Pharmacie du Jura, Bienne. 6795

Vient d'arriver
Complets coutil
qualité supérieure toutes
taillies, pour Messieurs
fr. 25.50
7122 MADAME
Marguerite WEILL
La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 26
2^{me} étage - Téléph. 11.75

Cinéma SCALA
Jusqu'à jeudi 25 juin
L'ÉNORME SUCCÈS DU JOUR
La Traite des Blanches
OU
Méliez-vous, jeunes filles
Cet admirable film est mieux que L'Hygiène
du Mariage, plus fort que Les Maladies
Vénéériennes. 7145

Cinéma MODERNE
Tous les soirs à 20 h. 30
Une grande et sensationnelle nouveauté
César, cheval sauvage
Une délicieuse comédie Pathé 7146
Le Mariage de Rosine

Halle aux Tapis
SPICHIGER & C^o
Léopold-Robert 38 :: LA CHAUX-DE-FONDS
RIDEAUX - STORES - VITRAGES
LINOLÉUMS :: TOILES CIRÉES
MILIEUX DE SALON - DESCENTES DE LIT
Vêtements soignés sur mesure
Représentante: 3896
M^{me} Matthey-Doret-Haas
Rue du Chemin-de-fer 4 - ST-IMIER

CHOCOLAT
Springli
Les trois préférés


Mise au point
La chicorée Katsch
(dite bande rouge)
n'est véritable

qu'avec la marque moulin à café.
Ménagères!
Refusez les nombreuses imitations.
Seuls Fabricants:
Henri Franck fils S.A. Bâle

Bonne vendeuse
ayant expérience de la vente de la confection
pour dames est demandée pour date à conve-
nir. Place stable et bien rétribuée pour personne
qualifiée. — Adresser offres avec indication de
salaire, références et certificats à Case postale
N° 10408, La Chaux-de-Fonds. 7071

Fantare „La Sociale“
LE LOCLE
Nous avisons nos fidèles mem-
bres passifs que la perception
de l'année 1925-26 sera faite ces
prochains jours sur présentation
de la carte de saison.
Nous remercions d'avance nos
chers membres.
7112 Le Comité.

Tout lecteur de ce journal qui a lu l'œuvre admi-
rable de M. HENRY BORDEAUX.
„LA NEIGE SOUS LES PAS“
est prié d'envoyer son adresse Case postale 127, jusqu'à
jeudi 25 juin.
Récompense. 7144

Vins Neukomm & C^o
Tél. 68 3882

Grillages galvanisés
Grand choix - 1^{re} qualité
M. & G. NUSSLI
Succ. de Guillaume Nussli - La Chaux-de-Fonds

Cadran métal
On demande un bon mou-
teur de plaques connais-
sant le butler et si possible le
grenage; un bon émailleur-
polisseur de cadrans métal.
Inutile de faire des offres sans
preuves de capacités. — Offres
par écrit sous chiffre H. L. 7127,
au bureau de La Sentinelle.

Association des Amis
de la
Musique des Cadets
Assemblée générale
Mardi 23 juin 1925, à 20 h. 30
à la **Brasserie de la Serre** (1^{er} étage)
Tous les membres sont instamment priés d'y assister.
P21988C 7169 Le Comité.

Porteurs
Les personnes désireuses d'ins-
crire leurs enfants pour le por-
tage du journal sont priées de
le faire tout de suite; plusieurs
quartiers seront disponibles sous
peu.
L'Administration.

Canaris chanteurs. Faute
de place, à vendre
beaux canaris à
fr. 10.— pièce. — S'adresser rue
du Parc 74, 2^{me} à droite. 7054

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
du 20 juin 1925

Moto Pour cause de double
emploi, à vendre moto
4 HP, modèle 1922, très
bien conservée, grand phare.
Moteur à l'état de neuf, pièces
de rechange. Machine à enlever
tout de suite, belle occasion. —
S'adresser rue du Doubs 143,
rez-de-chaussée. 7059

Naissances. — Meier, Pierre-
Yvon, fils de Jean-Auguste, man-
œuvre, et de Bertha-Angèle,
née Frigeri, Bernois. — Berger,
Jacqueline-Lucie, fille de Louis-
Ismaël, négociant, et de Jeanne-
Laure-Murielle, née Rosat, Neu-
châtelais.
Décès. — Incinération: Daum,
Georges, époux de Cécile, née
Perronod, Neuchâtelais, né le
20 janvier 1858.

A vendre un lit complet bois
dur, crin animal,
une machine à coudre à pied,
un potager à gaz à 3 trous avec
grille. — S'adresser rue Jardi-
nière 112, au 4^{me} étage. 7120

Etat civil du Locle
du 20 juin 1925

Baraque en parfait état, ayant
été très peu utilisée
par société, située sur l'ancien
terrain de jeu du Floria-Sports.
„Aux Tilleuls“ (Montrillant),
est à vendre. Convientrait aussi
pour lapins ou poules. — Faire
offres Case postale 10351. 7092

Mariages. — Zutter, Char-
les-Edouard, horloger-remon-
teur, Bernois, et Grandjean,
Blanche-Marguerite, horlogère
aux assortiments, Neuchâtelais.
— Houriet, Armand-Ulysse, hor-
loger, Bernois, et Othenin-Gi-
rard, Jeanne-Olga, ménagère,
Neuchâtelais. — Rochat, Etien-
ne-Eugène, mécanicien, Vau-
dois, et Klay, Marguerite-Sophie,
finisseuse de boîte or, Bernoise
et Neuchâtelais. — Antenen,
Jean-Frédéric, manœuvre-ter-
rassier, Bernois, et Humbert-
Droz, Adèle-Eugénie, horlogère
aux assortiments, Neuchâtelais.
— Pfister, Frédéric-Louis, né-
gociant, Neuchâtelais, et Knecht,
Berthelma, modiste, Züri-
choise.

Cycles JUNOD
Commerce 93

Jolie poussette sur courroies,
peu usagée, est
à vendre, bas prix. — S'adres-
ser Numa-Droz 175, au 2^{me} étage
à gauche. 7049

Poussettes
Toutes les réparations
concernant ces articles se font
bien et bon marché
AU BERCEAU D'OR
Ronde 11 6519
Pose rapide des caoutchoucs

Madame Berthe Diacon - Gi-
rard; Madame et Monsieur Fritz
Droz-Diacon et leurs deux en-
fants; Monsieur et Madame
René Diacon-Mercier, ainsi que
leur nombreuse parenté, font
part du décès de leur époux,
père, beau-père, grand-père.

A vendre vélo 3 vitesses
à l'état de neuf.
— S'adresser
Numa-Droz 43, 1^{er} étage. 7142

Monsieur Tell DIACON-GIRARD
décédé subitement à l'âge de
52 ans.

On demande à acheter un pous-
se-pousse en bon
état. — S'adresser rue des Re-
crètes 27 (Succès). 7149

La Ch.-de-Fds, le 22 juin 1925.
L'incinération, SANS SUITE,
aura lieu **lundi 22 cou-
rant**, à 17 heures.

Finisseuse de boîtes or
est demandée,
ou on sortirait
à domicile. Pressant. — S'adres-
ser chez M^{me} Guinand, Tête-de-
Ran 25. 7121

Le culte se fera à la chapelle
du crématoire.
Domicile mortuaire: Numa-
Droz 121.
Le présent avis tient lieu de
lettre de faire-part. 7172

Cordonnier Bon ouvrier, est
demandé tout de
suite. — S'adresser chez M. H.
Loncina, Grande-Rue 20, Le
Locle. 7056

Le Comité du **Vélo-Club**
„Cyclophile“ a le pénible
devoir d'informer ses membres
honoraires, actifs et passifs, du
décès de notre cher ami et mem-
bre dévoué du Comité,

Couturière se recomman-
de pour tout
ce qui concer-
ne sa profession: robes, costu-
mes, manteaux. Réparations; un
travail soigné. — S'adresser rue
Numa-Droz 58, au 2^{me} étage à
gauche. 7040

Monsieur Tell DIACON
décédé subitement jeudi 18 juin.
L'incinération a lieu le lundi
22 juin, à 17 heures.
7171 Le Comité.

A louer chambre meublée, in-
dépendante et bien ex-
posée au soleil. — S'adresser
Progrès 91, au 2^{me} étage. 7050

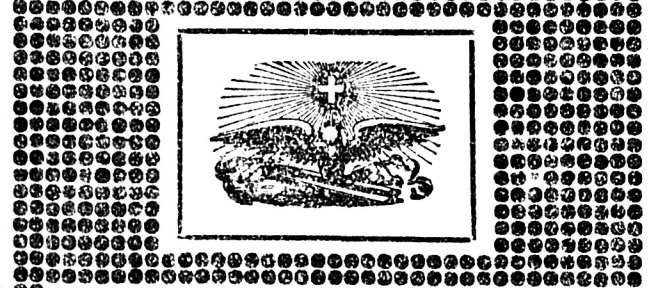
Chapeaux de Deuil
Cousines mortuaires
Crêpes et Grenadines
Au Printemps

Perdu depuis le quartier des
Tourelles à la rue
Numa-Droz, une pe-
tite montre or. La rappor-
ter contre récompense chez M.
E. Bourquin, Chapelle 4. 7075

Pompes Funèbres, V^o Jean LÉVI
Téléphone 16.25 (jour et nuit) 16, rue du Collège, 16
Grand choix de cercueils prêts
à livrer pour inhumations et
incinérations
Corbillard automobile
pour transports
On se charge de toutes les démarches et formalités. 3791 Prix très avantageux

Secrétaire
Demoiselle possédant à fond la sténo-dacty-
lographie, avec culture générale étendue, est
demandée tout de suite. Connaissance des deux
angues exigée. En cas de convenance, salaire
fr. 300.— par mois, après stage de six mois. — Adres-
ser offres sous chiffre 7170, au bureau de „La
Sentinelle“.

Buvons le STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina 4062



HORAIRE DE POCHE
de « LA SENTINELLE »
ÉDITION revue et complétée
est en vente dans les kiosques à journaux
à la Librairie Coopérative, au Cercle ouvrier
au bureau de « La Sentinelle »
Prix: 50 ct.
Abonnés! Ayez tous en poche l'horloge
édité par « La Sentinelle »

Cannes
Cravates
Ceintures
AU 7134
PANIER FLEURI

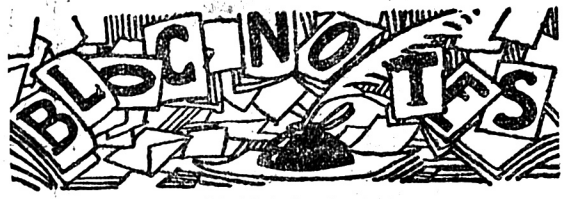
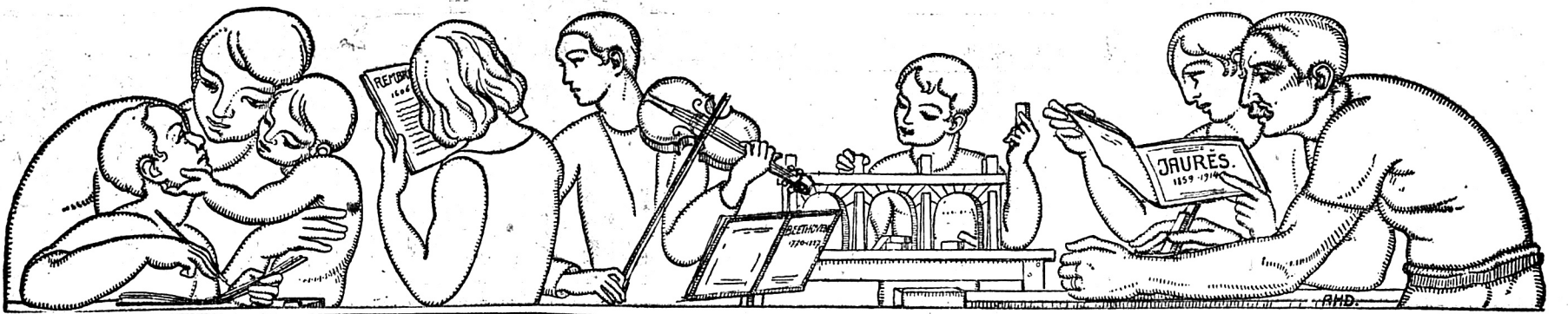
André Borle
Médecin-dentiste
absent
jusqu'au 28 juin
P21967C 4703

D^r Perrochet
Rue Léopold-Robert 31
de retour
P21985C 7138

Colonies de Vacances
Assemblée générale des membres
à Malvilliers
Mercredi 24 juin 1925, à 14 h. (Départ train 12 h. 40)
ORDRE DU JOUR:
1. Communications du Comité.
2. Présentation du rapport annuel et des comptes.
3. Discussion sur la construction d'une annexe.
4. Nomination du Comité.
5. Nomination des vérificateurs de comptes.
6. Divers.
7. Visite de l'immeuble. 7066

AVIS
CABINET DENTAIRE
C. Hutter
Technicien-Dentiste
est transféré 5941
45, Rue de la Serre, 45
derrière la Banque Fédérale
Ouvriers! Faites vos achats chez les commerçants
qui favorisent votre journal de leurs annonces

La Vie au Foyer



Dans la ville du Roy

Je n'avais jamais provoqué l'occasion de visiter Versailles. Mon village a beau se trouver plus loin sur la ligne, mon désir était très vague de m'arrêter en cette ville du Roy. Des amis me déclaraient une Barbare de ne pas connaître le petit Trianon, de ne pas être venue rêver sous les ombrages du parc, de ne pas avoir communiqué avec les ombres qui errent encore dans la vieille cité imprégnée de passé.

Ces ombres peut-être me barraient le chemin. Enfin, ayant eu affaire à Versailles, je ne scandaliserai plus mes amis. J'ai rendu visite à cette ville qui est bien telle que je l'imaginai, demeurée endormie dans l'ombre du château.

En vain les autos y mettent une note moderne. Leur ronflement n'éveille pas les avenues plantées de calmes arbres. Casernes, couvents, asile de vieillards, déversent dans les rues des prêtres, des officiers, de petits vieux. La robe liturgique, les uniformes sanglés sur des torsos avantageux d'officiers ou jetés sans grâce sur des corps de jeunes hommes, le vêtement d'un bleu triste des retraités de la vie, n'ajoutent guère de gaieté à l'ambiance demeurée solennelle.

Versailles reste imprégnée de grandeur pesante. L'air y est lourd d'une majesté évanouie. La présence du Roi Soleil semble arrêter encore le rythme ardent des heures neuves.

C'est à Versailles que l'on ne peut nier l'imprégnation des pierres, le joug sous lequel elles courbent l'esprit.

Il me vient à la mémoire un cri de sauvegarde lancé par mon ami Elie Faure dans une de ses admirables pages sur les temps défunts :

— Laissez mourir les ruines !
Certes, il est difficile de ne point garder les monuments de l'Histoire des peuples. Mais il faut craindre leurs maléficences, et combattre leur pouvoir.

Aux pays neufs, telles certaines contrées d'Amérique, des villes nées d'hier ne possèdent, paraît-il, qu'une existence simplement accordée aux besoins industriels, aux nécessités actuelles de rapidité, de mouvement. La vie morale s'y trouve réduite à un minimum inquiétant. Mais ces villes vont délibérément vers l'avenir, légères de ne point traîner de passé.

Le nôtre nous étouffe fréquemment. Il nous interdit l'évasion, sous prétexte de perpétuer les fastes des chroniques tachées de tant de sangs tragiques, de tant de misère payant la rançon de leur grandeur.

Ce palais aux chambres innombrables, ces somptueux parterres, ce luxe prétenant aux lignes compliquées, de combien de misère sont-ils l'aboutissant ?

Le labeur des artisans, les sueurs de ces êtres dont parlait La Bruyère, qu'on ne savait plus s'ils étaient des hommes ou des bêtes, l'effort entier d'une époque est écrasé sous ces pierres. Laissons-les s'ensevelir aux pages de l'Histoire. Ne les considérons qu'à la façon d'un enseignement.

Et surtout, échappons à leur tyrannie, malgré le prétexte d'une beauté, trop chèrement payée.

Fanny CLAR.

La tuberculose n'est-elle vraiment pas héréditaire ?

Par le Docteur Pierre Hulliger

Chacun le sait et le répète ; on l'apprend à l'école ; on l'enseigne dans les cours d'hygiène ; samaritains, garde-malades et médecins même le déclarent : « La tuberculose n'est pas héréditaire ».

Et cette sommaire négation scientifique vient de haut, puisque à la troisième conférence de l'Union internationale contre la tuberculose qui eut lieu en 1922, à Bruxelles, il fut décrété, grâce aux efforts du professeur Léon Bernard de Paris, que : « La tuberculose n'est pas héréditaire ».

C'est là, pourrait-on dire, l'opinion française, puisque les Allemands, ne faisant pas partie de la Société des Nations, n'ont pas encore été admis à prendre part à ces conférences internationales.

Au reste, au point de vue purement scientifique, cette absence des Allemands fut regrettable, car nous avons la conviction que l'opinion scientifique allemande, serait venue contrebalancer, ou du moins atténuer d'une manière efficace la trop catégorique négation française.

Reconnaissons d'abord que, d'après les statistiques, Léon Bernard a raison et que les tuberculeux de nos hôpitaux et de nos sanatoriums ne présentent que dans une minorité de cas des antécédents (père ou mère) atteints de cette maladie.

Mais, à notre avis, ce fait ne suffit pas à lui seul pour conclure ; les statistiques contiennent trop d'écarts, elles sont trop rigides et puis, en tuberculose, les lois de l'immunité et de l'hérédité sont si complexes, à la fois si éloignées et si proches les unes des autres, et nos connaissances scientifiques dans ces deux domaines sont encore si rudimentaires, qu'il est hasardeux, nous semble-t-il, de vouloir crier victoire en se basant uniquement sur les statistiques pour déclarer que : « La tuberculose n'est pas héréditaire ».

C'est trancher trop hardiment et même, dirions-nous, d'une manière un peu unilatérale, un problème très difficile et dont les conséquences pratiques sont lourdes de responsabilités.

Mais alors, que faire ? Demain, peut-être, se présentera à notre consultation un tuberculeux pulmonaire (femme ou homme) du deuxième degré ou même au début du troisième degré. Ce tuberculeux est peut-être porteur d'une petite caverne, il crache des bacilles de Koch !... et tout malade qu'il soit, il désire se marier ?... Que faire ?

Comment lui interdire le mariage, ou s'il se marie quand même, comment lui déconseiller, comment lui défendre d'avoir même un seul enfant, si vraiment : « La tuberculose n'est pas héréditaire ».

Eh bien ! non. A notre avis, dans beaucoup de cas, la tuberculose est héréditaire, et, en conséquence, nous recommandons toujours aux tuberculeux bacillaires, s'ils se marient ou s'ils sont déjà mariés, de ne pas avoir d'enfant.

Il faut se rappeler que la tuberculose est à tous points de vue une maladie un peu à part. Bien souvent, en dehors des foyers de tuberculose proprement dits, foyers nettement localisés, cette maladie attaque, par ses toxines tuberculeuses, tantôt le système nerveux, ou le système sanguin, ou le système cardiovasculaire ou encore n'importe quel autre organe.

Et, c'est là ce qui trompe dans l'hérédité du tuberculeux !...

A leur naissance, les enfants de parents tuberculeux ne sont que rarement porteurs de bacilles de Koch ou atteints d'un foyer de tuberculose, mais par contre ils ont souvent hérité une faiblesse... qui se traduira bientôt par une maladie du système nerveux, du système sanguin, du système cardiovasculaire ou de tel autre organe.

En tuberculose, il y a donc deux hérédités : l'hérédité du bacille de Koch qui est rare, et l'hérédité de constitution qui est très fréquente, qui est même, peut-être, un fait constant ?

L'hérédité du bacille de Koch a été prouvée ; on en connaît des cas, rares il est vrai, mais qui sont une preuve que le bacille de la tuberculose peut, dans certains cas, passer pendant l'état de grossesse, de la mère sur l'enfant (infection intra-utérine). Nous citerons ici le cas de Honl (Diss. von Semlinger, München, 1900) :

Une mère atteinte de tuberculose pulmonaire met au monde un enfant. Immédiatement après cet accouchement, la mère étant fébrile est transportée dans un hôpital ; elle n'aura donc plus aucun contact avec son enfant qui meurt au bout de quinze jours d'une infection septique du cordon ombilical.

L'autopsie est pratiquée et l'on trouve chez cet enfant une tuberculose miliaire du foie, de la rate et des poumons. L'examen microscopique révèle la présence du bacille de Koch en masse.

En réalité, les cas semblables à celui mentionné ci-dessus sont des exceptions, mais ils permettent cependant de conclure que : la tuberculose peut, dans certains cas, être héréditaire, par transmission du bacille de Koch lui-même.

Quant à l'hérédité de constitution dont nous parlions plus haut, elle est beaucoup plus facile à vérifier.

Oh ! sans doute, nous savons bien qu'il est arrivé une fois que le fils d'un tuberculeux avéré est devenu champion de boxe ou de lutte !... En hérédité tout est possible... une fois ! et l'on a vu se produire les choses les plus extraordinaires.

Mais, en général, tel n'est pas le cas, et les enfants de parents tuberculeux sont bien plus souvent « malingres, chétifs, scrofuleux ou rachitiques ». On ne peut pas cependant les classer dans la statistique des tuberculeux, parce qu'ils n'ont pas un foyer évident de tuberculose, parce qu'ils n'ont pas des bacilles de Koch !...

Et pourtant, ils ont fait un triste héritage tous ces souffreteux, ces long-plaignants, ces anémiques et tous ces jeunes gens qui sont nés fatigués. Trop souvent ce sont, en effet, des fils ou des filles de tuberculeux.

Au reste, comment en serait-il autrement lorsqu'on a vu l'influence pernicieuse de la grippe de 1918 ou de la guerre mondiale sur les enfants conçus pendant ces tristes périodes. Périodes pendant lesquelles les parents étaient convalescents, malades ou mal nourris, fatigués et souvent « affaiblis » par les privations.

Or, le tuberculeux, durant sa maladie, représente un peu tous ces états anormaux réunis, sous une forme très atténuée il est vrai, mais à l'état chronique.

Comment éviter dès lors que dans une grande majorité de cas, une hérédité néfaste, de constitution, ne se produise, lorsque des parents tuberculeux engendrent des enfants ?

Encore une fois, répétons-le, cela peut dans quelques cas réussir, ou bien on peut y parvenir, en partie du moins, comme on l'a fait en France par le « placement familial » ou par des institutions semblables. Mais, malgré tout, il restera toujours sur le nombre, un gros déchet.

C'est pourquoi, une nation qui veut rester saine

doit éviter « cette reproduction des tuberculeux ». N'imitons pas la France qui, aujourd'hui, pousse un peu trop peut-être à la « natalité à tout prix ». Peu de Suisses, s'il le faut, mais des bons... telle doit être notre devise.

Que l'hérédité se fasse par le bacille de Koch lui-même, ce qui semble très rare, ou que l'hérédité se fasse par une constitution débile, il faut éviter cette fâcheuse alternative pour la sélection de notre race.

Il est à prévoir, et nous le souhaitons vivement, que toute cette question de l'hérédité en tuberculose soit reprise un jour dans une conférence internationale contre la tuberculose, lorsque Français et Allemands se réuniront de nouveau, du moins pour discuter des problèmes scientifiques.

Et, jusqu'alors, ne soyons plus aussi catégoriques ; dans les cours d'hygiène à nos écoliers, aux samaritains et aux gardes-malades, laissons au moins subsister un doute salutaire sur toute cette question en leur disant : « Que si, dans nombre de cas, la tuberculose ne paraît pas être héréditaire, elle peut cependant être héréditaire, de diverses manières, dans certains cas ».

Nous l'avons dit plus haut déjà, comme médecin, nous permettons presque toujours à nos tuberculeux de se marier, mais très souvent nous leur déconseillons d'avoir des enfants.

Dr HULLIGER.



Le soleil, le froid et le vent

Un paysan marchait sur la terre ; le vent, le soleil et le froid venaient à sa rencontre. Le paysan s'arrêta au milieu du chemin et leur fit un profond salut.

— C'est moi qu'il a salué, dit le soleil, afin d'éviter que je le brûle.

— Non, ce n'est pas toi, c'est moi qu'il a salué, dit le froid, car il me craint davantage.

— Cessez de dire des sottises, interrompit le vent. Ce n'est pas vous que le paysan a salué, c'est moi.

Et ils commencèrent à discuter et à se disputer.

Puisqu'il en est ainsi, dit enfin le soleil, demandons au paysan lui-même.

Ils rejoignirent le paysan et lui demandèrent :

— Dis-nous, paysan, auquel de nous trois ton salut était adressé ?

— Au vent, répondit le paysan.

— Eh bien ! quand je vous disais que c'était à moi et non à vous qu'il adressait son salut ! dit le vent.

— Je vais le cuire comme une écrevisse ! dit le soleil... Il se souviendra de moi !

— Tu n'arriveras pas à la cuire, dit le vent, car je soufflerai et je le rafraichirai.

— C'est bien ! moi, je le gèlerai, ce vagabond ! dit le froid.

— Tais-toi, mon vieux ! Je cesserai de souffler et sans moi tu ne le gèleras pas.

Et le paysan continua sa route sain et sauf.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

BEAU DANDY

par la baronne ORCZY

Traduction de Louis d'Arvers

(Suite)

Les soldats n'avaient pas été peu surpris en entendant Lady Gascoyne appeler son frère avec une folle exubérance de joie.

Son frère ?... mais alors... leur prisonnier ? L'arrivée du jeune homme, vêtu en domestique, ajoutait à leur ahurissement.

Patience avait pris la main de Philippe et fière, provocante, une lueur de triomphe dans le regard, elle présentait son frère.

— Voici, sergent, arrêtez-le, si vous voulez, il vous suivra sans résistance, je vous assure, mais délivrez votre premier prisonnier qui n'est pas mon frère !

— Alors... vous ?... demanda le sergent s'adressant à Philippe, vous êtes...

— Je suis Philippe-James Gascoyne, comte de Stretton, votre prisonnier, sergent, celui que vous êtes venu chercher ici.

— Mais... fit le sergent ahuri, qui est donc l'autre...

— Bien sûr, vous l'avez déjà deviné, sergent, dit Sir Humphrey avec ironie.

Jack Bathurst, exténué par cette lutte morale et physique, tellement au-dessus de ses forces épuisées, était plongé dans une sorte de torpeur contre laquelle il ne cherchait plus à réagir. Sa tâche était réellement terminée, il pouvait s'abandonner.

Pourtant un sourire vint à ses lèvres en entendant la raillerie de Challoner, dont il n'avait pas de peine à comprendre le but. Mais Patience s'était précipitée au-devant de Sir Humphrey.

— Taisez-vous, au nom du Ciel, Sir Humphrey, je... je vous supplie.

— Je me tairai, murmura-t-il, pour elle seule, mais à une condition.

— Laquelle ?

— Vous daignerez m'accorder votre main.

Mais Bathurst avait l'oreille fine, et le jeu de physionomie du squire d'Hartington aurait suffi à l'éclairer, même si Patience n'avait pas eu cet air de résolution désespérée et s'il n'avait pas entendu les mots prononcés par le misérable.

— Vraiment, Sir Humphrey, vous demandez un trop haut prix pour salaire, et ce n'est pas avec la main d'une femme que se paient les gentilshommes de votre sorte !... Au surplus, vous n'aurez pas à vendre votre silence et je vais parler pour vous. Outre mon non véritable qui n'a rien à faire ici pour le moment, je suis celui que les braves gens de la plaine appellent Beau Dandy.

— Non ! Non ! Non ! protesta Patience.

— Jour de ma vie, s'exclama le sergent, mais il me semble.

— Pensez ce que bon vous semblera, sergent, mais sur ma foi, cet homme est Beau Dandy, un

vagabond, un bandit, un voleur, enfin un abject et méprisable individu, affirma Challoner.

— Vraiment, suis-je tout cela ? fit Jack avec une gaieté sincère, en tout cas ce serait sans m'en douter, en vérité.

Patience prit la parole, superbe de confiance et de foi.

— C'est un mensonge, sergent, il n'y a pas plus fier et plus loyal gentilhomme, il est mon ami, il est mon...

— Enfin, qui êtes-vous ? demanda le sergent, impatient. Au fait, ajouta-t-il, sans attendre de réponse, vous êtes mon prisonnier et je vous emmène, vous vous expliquerez, ou vous serez pendu ; je m'en lave les mains.

— Il sera pendu, n'en doutez pas, sergent, fit Sir Humphrey reprenant son assurance, et maintenant que vous êtes édifié sur le personnage, je pense que vous reconnaîtrez votre erreur et me laisserez libre.

Mais le soldat n'entendait pas de cette oreille et les choses, au surplus, devenaient trop compliquées pour qu'elles pussent être débrouillées par lui. Il avait fait trois prisonniers, il amènerait ses trois prisonniers et les chefs s'en arrangeraient comme ils voudraient.

— Je connais exactement mes droits, Sir, dit-il avec fermeté, et je ne les pas outrepassés en ce qui vous concerne. On a trouvé sur vous un paquet de lettres ; ces lettres seront remises au Duc de Cumberland, avec qui vous vous expliquerez.

— C'est trop d'insolence à la fin ! Si vous ne me rendez pas ces lettres, à l'instant, je vous ferai dégrader et fouetter en place publique.

— Attachez-lui les mains ! ordonna le soldat, en simple réplique.

— Etes-vous prêts, my Lord ? demanda-t-il en se tournant vers Philippe.

— Je vous attends ! dit Philippe gaiement, en suivant les soldats. Il était sûr, maintenant, d'être bien vite rendu à la liberté, mais il brûlait d'impatience d'être auprès du Duc de Cumberland, afin de pouvoir, à la faveur de son interrogatoire, plaider la cause de l'ami inconnu, si chevaleresque et si dévoué, dont il se refusait à faire un voleur de grand chemin, malgré la rumeur publique.

— Etes-vous prêt, Sir ? demandait maintenant le sergent à Bathurst.

Patience arrêta la réponse en se jetant, tout en larmes, au-devant du jeune homme.

— Ils ne vous garderont pas, dites ? Ils ne pourront pas... j'irai vers le Duc... je lui dirai...

Elle était si douloureuse, si émouvante que les soldats, instinctivement, s'écartèrent un peu de leur prisonnier et regardèrent ailleurs, vaincus dans leur dépit et leur rancune par cette souffrance de femme.

— Qu'avez-vous ? Pourquoi pleurer ? dit Jack avec une tendresse infinie dans la voix ; en regardant ses beaux yeux noyés de larmes, il sentait son cœur se gonfler d'amour, de fierté et de pitié.

(A suivre).



